




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-339**

Séance publique du

20 novembre 2020

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201120- lmc1179829-DE-1-1
Date de signature : 26/11/2020
Date de réception : jeudi 26 novembre 2020
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : MEDIATION SOCIALE ET TRANQUILITE PUBLIQUE - DUNES- SIGNATURE D'UN
AVENANT**

Le 20 novembre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 13/11/2020, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Kayané BIANCO, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Michael ZAZOUN.
Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES
Direction Citoyenneté et Proximité

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2020

Nomenclature : 8.5
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : MEDIATION SOCIALE ET TRANQUILITE PUBLIQUE - DUNES- SIGNATURE D'UN AVENANT- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Lors du Conseil Municipal du 24 juillet 2020, vous avez validé l'attribuer du solde de la subvention annuelle pour l'année 2020 conformément à la une convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association DUNES. Celle-ci avait pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du projet « médiation, tranquillité et paisibilité dans les quartiers d'habitat social » au sein des parcs d'habitat social d'Aix en Provence d'Encagnane et du Jas de Bouffan.

L'action s'est déroulée sous la responsabilité de l'association dans les quartiers définis par la convention et a fait l'objet d'un comité de pilotage le 10 février 2020, conformément à l'article 9 de la convention initiale. Cette instance de pilotage a validé la reconduction du dispositif et son extension sur d'autres parcs d'habitat social sensibles, nécessitant une amplification de l'équipe de médiation permettant couvrir les nouvelles zones d'intervention tout en maintenant à l'identique l'action menée sur les zones actuelles.

Inscrite dans la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville d'Aix en Provence 2020-2025 signée le 20 décembre 2019, cette action répond aux enjeux du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Stratégie Nationale de Prévention de la délinquance 2020-2024.

C'est pourquoi, conformément à l'article 11 de la convention pluriannuelle d'objectif relative à la réalisation d'une action de médiation sociale urbaine dans les quartiers prioritaires d'Aix-en-Provence, l'extension de la couverture territoriale fait l'objet d'un avenant.

Ce document cadre ayant pour objet de confirmer l'engagement et le soutien complémentaire des partenaires liés à un élargissement territorial de l'action avec un nombre de médiateurs supplémentaires affectés à cette action par l'association.

Il vise également à définir les modalités de soutien financier de cette extension et à y associer d'autres partenaires concernés que sont 13 Habitat et les représentants de l'État.

Pour l'année 2020, la ville d'Aix-en-Provence a déjà versé à l'association une subvention de fonctionnement pour la mise en œuvre de l'ensemble des volets de cette action.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant ci-annexé ;

DL.2020-339 - MEDIATION SOCIALE ET TRANQUILITE PUBLIQUE - DUNES- SIGNATURE
D'UN AVENANT-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 43
Abstentions	: 9
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 43
Pour	: 37
Contre	: 6

Ont voté contre

Agnès DAURES Cyril DI MEO Claudie HUBERT Gaëlle LENFANT Marc PENA Pierre SPANO

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Béatrice BENDELE, Pierre-Paul CALENDINI, Elisabeth HUARD, Philippe KLEIN, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Alain PARRA, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL.

N'ont pas pris part au vote

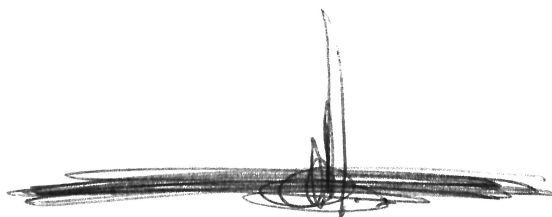
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00